

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue le **lundi 13 janvier 2020** de **19 h 30 à 20 h 52** à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

2020-01-13

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Madame Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

Les conseillers Valérie Langelier et Léopold Briand ont motivé leur absence.

SONT AUSSI PRÉSENTS LES EMPLOYÉS SUIVANTS :

Madame Suzanne Chapados greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général, Jacques Berthelot trésorier, Philippe Moreau directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire, Luc Lebreux directeur du service incendie et Éric Dubé directeur des travaux publics.

001.01-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9, 16 ET 18 DÉCEMBRE 2019 ET DISPENSE DE LECTURE
03. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE
 - a) Autorisation de signatures – Transactions municipales 2020
 - b) Autorisation de signatures – Projets 2020
 - c) Budget discrétionnaire 2020 des élus
 - d) Ordonnance de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
04. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
05. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS
06. QUESTIONS AUX OFFICIERS
07. DIRECTEUR FINANCIER
 - a) Comptes à payer au 31 décembre 2019
 - b) Comptes à payer au 13 janvier 2020
 - c) Installation de câbles chauffants – Toiture du Centre sportif Desjardins (Règlement d'emprunt parapluie V-691/06-18)
08. POLITIQUE FAMILIALE
09. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
10. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
11. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
12. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
13. DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant une politique d'utilisation et de tarification des espaces municipaux de la Ville de Grande-Rivière
 - b) Remplacement d'un employé – Congé parental
 - c) Remplacement des véhicules de déneigement – Appel d'offres
 - d) Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) Volet 1 – Demande d'aide financière
 - e) Réalisation des analyses de vulnérabilité dans le cadre du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) Volet 1 – Octroi de contrat
 - f) Rescinder la résolution # 259.11-19 « Préservation du patrimoine bâti religieux de Grande-Rivière – Demande d'aide financière »
 - g) Préservation du patrimoine bâti religieux de Grande-Rivière – Demande d'aide financière
 - h) Programme « Amène ta visite ! » – Tourisme et Commerce Rocher-Percé

- 14. URBANISME
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-13

002.01-20 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9, 16 ET 18 DÉCEMBRE 2019 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 9, 16 et 18 décembre 2019 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances des 9, 16 et 18 décembre 2019, avec dispense de lecture.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

003.01-20 AUTORISATION DE SIGNATURES – TRANSACTIONS MUNICIPALES 2020

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Maire ou le maire suppléant et le directeur général ou le trésorier ou la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs aux différentes transactions municipales à intervenir au cours de l'année 2020.

004.01-20 AUTORISATION DE SIGNATURES – PROJETS 2020

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Maire ou le directeur général ou le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs aux différentes demandes de projets qui seront présentés par la Ville au cours de l'année 2020, étant entendu que les projets présentés devront être approuvés par le conseil municipal.

005.01-20 BUDGET DISCRÉTIONNAIRE 2020 DES ÉLUS

ATTENDU qu'il est prévu, au budget municipal 2020, des sommes constituant une enveloppe discrétionnaire allouée à chacun des membres du conseil municipal;

ATTENDU que le montant global de ces enveloppes est fixé à 16 000 \$;

ATTENDU que toute dépense provenant de ces enveloppes sera à la discrétion de chacun des membres du conseil municipal et pourra être utilisée soit au soutien bénévole des organismes de la municipalité, en versement en dons ou en commandites, en contribution à quelque activité culturelle ou sportive, ou à toute autre intention jugée pertinente;

2020-01-13 **POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Tous les membres du conseil municipal s'engagent à respecter les conditions précédemment énoncées et à utiliser à bon escient les sommes déboursées;

QUE : La présente résolution soit rétroactive au 1^{er} janvier 2020;

QUE : Le trésorier soit autorisé à effectuer les écritures comptables qui s'imposent.

006.01-20 ORDONNANCE DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QU' : Après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, le conseil municipal ordonne à la greffière d'amorcer la procédure de vente pour défaut de paiement de taxes municipales et ce, conformément aux prescriptions des articles 511 et 512 de la loi des Cités et Villes.

DIRECTEUR FINANCIER

007.01-20 COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2019

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 31 décembre, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 76 455,47 \$.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

008.01-20 COMPTES À PAYER AU 13 JANVIER 2020

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 13 janvier 2020, tels que présentés par le directeur financier pour un total de 61 831,24 \$.

009.01-20 INSTALLATION DE CÂBLES CHAUFFANTS – TOITURE DU CENTRE SPORTIF DESJARDINS (RÈGLEMENT D’EMPRUNT PARAPLUIE V-691/06-18)

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a procédé à l’installation de câbles chauffants sur la toiture du Centre sportif Desjardins;

2020-01-13 ATTENDU que le coût de cette installation s’élève à 11 000 \$;

ATTENDU que ces travaux ont été prévus dans le règlement d’emprunt parapluie portant le numéro V-691/06-18 et dûment approuvé par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QU’ : Un montant de 11 000 \$ soit affecté au règlement d’emprunt parapluie numéro V-691/06-18, pour les travaux prévus, et remboursable sur une période de 5 ans;

QUE : Le trésorier soit autorisé à effectuer les écritures comptables qui s’imposent afin de donner plein effet à la présente résolution.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

010.01-20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE D’UTILISATION ET DE TARIFICATION DES ESPACES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement décrétant une POLITIQUE D’UTILISATION ET DE TARIFICATION DES ESPACES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE;

Le conseiller **Denis Beaudin** fait le dépôt dudit projet de règlement et donne avis de motion qu’à une séance ultérieure de ce conseil un règlement à cet effet sera adopté.

(Document versé au dossier « Règlement V-700/01-20 »)

011.01-20 REMPLACEMENT D’UN EMPLOYÉ – CONGÉ PARENTAL

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l’UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal procède à l’engagement de monsieur Serge Dégarie en tant que mécanicien et ce, pour une période de trois (3) semaines, afin d’effectuer le remplacement du mécanicien du garage municipal, lequel sera absent en raison d’un congé parental.

012.01-20 REMPLACEMENT DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT – APPEL D’OFFRES

ATTENDU que le directeur des travaux publics, avec la collaboration du trésorier, a réalisé une analyse financière et technique pour chacun des deux (2) camions à neige de la municipalité (Sterling 2006 et Freighliner 2012) selon les critères suivants :

1. Les coûts des entretiens et des réparations pour les années 2017, 2018 et 2019;
2. Le coût des travaux à réaliser en 2020;
3. Les coûts et les échéances des remboursements annuels;
4. La valeur de revente des véhicules;

2020-01-13

ATTENDU que ces données ont été circonscrites dans un rapport qui a été présenté aux élus municipaux à la séance de travail du 9 janvier 2020;

ATTENDU que le remplacement des deux (2) camions est le seul scénario qui révèle une économie substantielle des coûts annuels d'opération, d'entretien et de remboursement de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le Conseil municipal accepte de procéder au remplacement des deux (2) véhicules de déneigement;

QUE : Le directeur général soit autorisé à procéder à un appel d'offres auprès des fournisseurs d'équipements de déneigement par l'entremise du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO).

----- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

013.01-20 PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) VOLET 1 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grande-Rivière a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grande-Rivière désire présenter une demande d'aide financière au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE : Le conseil municipal de Grande-Rivière autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE : Le directeur général soit autorisé à signer les documents de la demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

014.01-20 RÉALISATION DES ANALYSES DE VULNÉRABILITÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) VOLET 1 – OCTROI DE CONTRAT

2020-01-13 **ATTENDU** que le directeur général a procédé à une demande de soumission pour la réalisation des analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du Programme pour une Protection Accrue des Sources d'Eau Potable (PPASEP) volet 1;

ATTENDU que deux propositions ont été déposées et que le résultat est le suivant :

- Akifer.....20 150 \$, taxes en sus
- Pesca Environnement inc. 11 200 \$, taxes en sus

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Christian Moreau**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal octroie le contrat de réalisation des analyses de vulnérabilité à *Pesca Environnement inc.* pour un montant de 11 200 \$, taxes en sus.

015.01-20 RESCINDER LA RÉOLUTION # 259.11-19 « PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI RELIGIEUX DE GRANDE-RIVIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE »

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : La résolution portant le numéro 259.11-19 « Préservation du patrimoine bâti religieux de Grande-Rivière – Demande d'aide financière » soit rescindée et remplacée par la résolution numéro 016.01-20.

016.01-20 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI RELIGIEUX DE GRANDE-RIVIÈRE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte qu'un montant de 6 500 \$ maximum soit alloué à la Maison de la culture de Grande-Rivière pour la continuité du mandat leur ayant été accordé dans le cadre du dossier « Préservation du patrimoine bâti religieux de Grande-Rivière », afin de permettre la réalisation d'une étude par une firme d'architectes spécialisée (carnet de santé de l'église).

017.01-20 PROGRAMME « AMÈNE TA VISITE ! » – TOURISME ET COMMERCE ROCHER-PERCÉ

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte de participer au programme « Amène ta visite ! » proposé par Tourisme et commerce Rocher-Percé en souscrivant au plan de commandite « Argent », représentant un montant de 250\$ et offrant une visibilité du logo de la Ville sur la carte de visite promotionnelle ainsi qu'une mention sur les réseaux sociaux et la page « Amène ta visite » sur leur site internet.

018.01-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

2020-01-13 QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.